

LE CONSEIL ANNONCE UNE MESURE D'ATTÉNUATION TARIFAIRE SUR CERTAINES ACTIVITÉS EN RAISON DE L'ACTUELLE PANDÉMIE

Beauharnois, le 19 avril 2021 – Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 avril dernier, le conseil a pris la décision de décréter un moratoire relativement à la tarification de certaines activités pour les jeunes, évoquant le contexte particulier de la pandémie.

Ainsi, la tarification du camp de jour a été maintenue à 500 \$ pour l'été en prenant compte, dans un premier temps, les difficultés financières qui peuvent avoir frappé la population dans la dernière année et dans un second temps, l'aide financière gouvernementale accordée aux municipalités.

UN RABAIS COVID APPLIQUÉ À LA FACTURE

Exclusivement réservée aux citoyens de Beauharnois, cette réduction tarifaire sera appliquée sous forme de rabais à la facture.

Concrètement, le coût initialement annoncé de 600 \$ pour l'inscription d'un enfant au camp de jour est maintenu. Toutefois, un rabais COVID-19 d'un montant de 100 \$ sera appliqué à l'inscription de l'enfant réduisant les frais à 500 \$ pour l'été complet. Quant au tarif du service de garde, il demeure à 100 \$ par enfant.

Une mesure d'atténuation tarifaire sera également appliquée au coût d'inscription à l'école de danse et au hockey cosom à l'automne prochain. Notons que ces activités auront lieu en conformité avec les directives de la santé publique.

Pour tous les détails : <https://ville.beauharnois.qc.ca/activites-cours-et-inscriptions/>

----- 30 -----

Source :

Stéphanie Leduc Joseph

Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 267

stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca